

Atlas de la Biodiversité Communale de CRAPONNE (69)



Plan d'actions 2025 - 2030

V1 mai 2024

Construit d'après les propositions techniques de l'association Horizon d'ailes



Des actions pertinentes pour répondre aux enjeux

Le plan d'actions propose plus de quarante actions qui ont été identifiées pour répondre quatre grands enjeux mis en évidence par ce premier diagnostic des habitats et des populations d'espèces du territoire : Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal, informer et sensibiliser pour une implication de tous, préserver et gérer les habitats et aménager en intégrant la biodiversité.

Des propositions concrètes pour être comprises

Les actions sont proposées avec un intitulé suffisamment précis pour que chacun puisse comprendre en quoi elles consistent et le cas échéant puisse s'en emparer en ce qui le concerne. Elles sont complétées par des précisions sur le sens et le but recherché, les espèces, les milieux et les espaces cibles le cas échéant. C'est au moment de la préparation de la mise en œuvre que pourront être définies les modalités techniques précises et leur coût exact.

Calendrier - Suivi - Bilan

La mise en œuvre du plan d'actions est prévue pour s'effectuer jusqu'à l'échéance d'actualisation de cette version initiale de l'atlas soit 5 ans. Elle fera l'objet d'un suivi des réalisations par le service animateur de l'atlas et d'évaluation des avancées pour le patrimoine naturel (richesse en espèces, taille des populations, nouvelles espèces apparues, espaces aménagés...) à l'aide d'indicateurs qu'il faudra définir.

Des coûts en partie connus et maîtrisés

Le coût global du plan d'actions ne peut être évalué a priori car une partie des actions dépendent de l'initiative de certains acteurs. Toutefois, certains ordres de grandeur sont déjà connus des services pour les actions d'animations et d'inventaires, les travaux dans les parcs et espaces verts ou de voirie et la fourniture de petits matériels aux particuliers (exemple).

Seront aussi à évaluer au cas par cas, les coûts des actions dans les milieux prairiaux et forestiers. Ceux pourront cependant être approchés avec ceux des actions des dispositifs existants pour les milieux agricoles et forestiers (contrats, modification des pratiques, appui technique).

Enfin, certaines actions sont réalisées actuellement dans le cadre de partenariats (Ex : animations de sensibilisation dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible avec la Métropole ; aménagements de la voirie avec la Métropole). Ces partenariats interviennent soit dans la prise en charge de travaux soit dans l'apport de soutiens financiers ou matériels. Ils seront poursuivis et d'autres sont à solliciter.

Une mise en œuvre par plusieurs catégories d'acteurs

- Les services concernés de la ville et du Métropole du Grand Lyon, pour une prise en charge en direct ou bien en tant que prescripteurs ;
- Les promoteurs ou porteurs de projet pour la prise en compte de préconisations dans la conception des ouvrages ou aménagements ;
- Les entreprises, propriétaires et ayants droit, pour l'application, à leur initiative, de préconisations et conseils dans leurs emprises ;
- Le public pour participer à la vie de l'atlas (sciences participatives) et les écoles pour développer la sensibilisation et l'éducation à la biodiversité.

Enfin, le service « cadre de vie », qui a piloté la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale, est en charge d'animer, de coordonner et suivre la mise en œuvre des actions, et de rendre opérationnelles celles qui le concernent (connaissance, animation, sensibilisation).

1. Mieux connaître le patrimoine naturel communal

Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
1.1 - a/ Réaliser des inventaires complémentaires sur des espèces vulnérables ; b/ des diagnostics et recherches ciblées de certaines espèces et milieux peu connus ; c/ des suivis	<i>Amphibiens, chauves-souris, hirondelles, micromammifères, mares (relance du recensement ?) Par ex. la Courtilière commune pour mieux comprendre l'aire de répartition</i>	Service Cadre de vie Prestataire
1.2 - Inciter les habitants à observer, partager leurs informations, enrichir les bases de données et à s'impliquer dans la vie de l'ABC avec l'appui de fiches ou livrets méthodologiques distribués ou mis à disposition dans des endroits clés de la ville	<i>Familiarisation avec les sciences participatives et les outils de recensement dont les bases de données</i>	Service Cadre de vie Prestataire Partenaire

2. Informer et sensibiliser pour une implication de tous

Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
2.1 - Etablir un plan de communication en direction des différentes catégories d'acteurs (dont la création de supports)	<i>Public, promoteurs, entreprises, écoles, services municipaux</i>	Service Cadre de vie Service communication
2.2 - Tenir une réunion interne (mairie) de présentation de l'ABC ; assurer des échanges et appuis (voire des formations) interservices et avec les élus	<i>Partage des objectifs de l'atlas et des actions</i>	Service Cadre de vie
2.3 - Actualiser et compléter la page internet dédiée à l'ABC et publier des articles dans le bulletin municipal	<i>Valorisation des résultats de l'ABC pour continuer la dynamique, mise en avant de la biodiversité et des enjeux du territoire</i>	Service Cadre de vie Service communication
2.4 - Poursuivre et développer l'information et la sensibilisation du grand public lors d'événements municipaux (Salon Nature en vie 2024, fête de la biodiversité, événements d'autres services...), d'ateliers et d'animations ponctuels, de projets associatifs, de manifestations périodiques comme les marchés (stand d'information), avec utilisation de supports d'exposition mobiles et pédagogiques pour les différentes catégories d'acteurs	<i>Pédagogie sur certaines espèces plus menacées, prise de conscience de l'importance de la biodiversité surtout dans les milieux urbains A des périodes clefs de l'année</i>	Service Cadre de vie
2.5 - Poursuivre les interventions en milieu scolaire pour l'éducation à la biodiversité avec mise à disposition de supports pédagogiques mobiles, sorties sur le terrain le cas échéant dans des sites avec supports de découverte installés	<i>Animations complémentaires aux animations ENSY</i>	Service Cadre de vie Prestataire
2.6 - Editer et diffuser des préconisations avec argumentaire sous forme d'un guide pour les promoteurs afin de faire prendre en compte la biodiversité dans la construction et la rénovation ; des conseils aux entreprises pour l'aménagement et la gestion de leurs emprises et bâtiments		Service Cadre de vie Service Urbanisme Service communication
2.7. - Candidater pour intégrer le programme « Territoires engagés pour la nature » qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité	<i>Action qui suit généralement la réalisation d'un ABC</i>	Service Cadre de vie

3. Préserver et gérer les habitats

Milieux urbains		
Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
3.01 - Adapter la gestion des espaces verts et des parcs publics avec modification des pratiques de tonte (Fréquence, passages tardifs, hauteur de coupe plus élevée) et conservation de la matière organique sur place, ...	<i>Avec information pour expliquer et argumenter les choix</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.02 - Laisser des zones en libre évolution dans les parcs publics pour favoriser le cycle de vie des espèces	<i>Partie du Pré au Cheval, qui longe l'ensemble du parc, moins utilisée par le public</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.03 - Dans les zones où cela ne présente pas de risques de sécurité, laisser 2-3 mètres de tronc mort sur pied et empiler une partie du bois mort au pied (branches et buches de plus gros diamètre)	<i>Création d'une mosaïque d'habitats au sein des espaces verts gérés</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.04 - Aménager des micro-habitats pour la biodiversité dans les espaces urbains : créer des tas ou murets de pierres, des tas de bois, des mares, des spirales aromatiques,...		Service Cadre de vie Service Espaces Verts

Trame verte		
Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
3.10 - Préserver et augmenter des arbres et des alignements en développant une gestion du patrimoine arboré qui assure sa pérennisation (protection de l'aire vitale des souches, surveillance sanitaire, remplacement des individus sénescents ou dangereux)	<i>Dans tous les secteurs urbains Action génératrice d'aménités pour la population et contributive à la lutte contre les effets du changement climatique, offrant aussi une alternative à la fréquentation des vallons Ecoles de la Gatolière, du centre et Soupault</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts Métropole de Lyon
3.11 - Implanter des micro-forêts ou îlots boisés dans le milieu urbain pour à la fois l'accueil des espèces vivantes et la création d'ombrages		Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.12 - Végétaliser les cours d'école		Service Cadre de vie Service Espaces Verts Service Technique

3.13 - Développer le maintien et/ou la plantation de haies et d'arbres de haut jet, dans les parcelles privées	<i>Facilitation de l'accueil et le transit des espèces</i> <i>Utilisation d'espèces régionales et adaptées au changement climatique</i>	Propriétaire et ayant droit
3.14 - Donner la priorités aux actions - dans les corridors identifiés (3.04, 3.10, 3.13, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 3.20, 3.21) à l'est (Limite Craponne/Francheville), au niveau du rond-point de la Tourette et à l'ouest (limite Craponne-Grézieu)	<i>En accentuant l'effort pour leur mise en œuvre dans les trois corridors identifiés</i>	Propriétaire et ayant droit Service Cadre de vie Service Espaces Verts Service Urbanisme
3.15 - Inciter à adapter la gestion des parcelles privées selon des principes analogues à ceux des espaces verts avec modifications des pratiques d'entretien (végétalisation avec diversification des espèces, passage à faune, création de microhabitats...) et conservation de la matière organique sur place	<i>Préservation d'arbres, installation de petits équipements de franchissement...</i>	Propriétaire et ayant droit
3.16 - Sensibiliser les résidents à la problématique de la fragmentation des habitats et argumenter l'installation de solutions concrètes pour les accompagner dans l'aménagement de passage à petite faune	<i>Restauration ou renforcement des connexions entre les milieux pour faciliter la circulation des espèces</i>	Service Cadre de vie
3.17 - Mettre en œuvre et inciter à la création de micro-espaces de végétalisation sur les trottoirs en tenant compte des emprises disponibles.	<i>Création d'habitats en milieu dense avec sensibilisation des intéressés et prise en compte de la dimension sociale</i> <i>Ex. : « jardin de rue », pergola ou fil suspendus entre deux bâtiments, plantes grimpantes).</i>	Service Cadre de vie Métropole de Lyon Propriétaire et ayant droit
3.18 - Initier un dialogue avec les entreprises des zones d'activité pour inciter à l'aménagement de tout ou partie de leur emprise et à l'adaptation du mode de gestion de leurs espaces verts	<i>Projet "entreprise partenaire pour la biodiversité"</i>	Service Cadre de vie
3.19 - Sensibiliser et inciter à la prise en compte du maintien des gîtes d'espèces existants lors de travaux (isolation par l'extérieur ou des combles, etc) réalisés par les propriétaires/ayant-droits, les acteurs du BTP et les services municipaux	<i>En appui des actions citées et avec utilisation de supports pédagogiques ciblés</i>	Service Cadre de vie Service Urbanisme Service Technique Service Finances et Marchés publics

Trame noire		
Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
3.20 – Mettre en œuvre les préconisations du schéma directeur aménagement lumière en lien avec les enjeux biodiversité	<i>Visualisation de la contribution à la restauration d'une trame noire</i> <i>Carte de suivi mise à jour périodiquement</i>	Service technique SIGERLy Service Cadre de vie
3.21 - Sensibiliser et inciter les commerçants à l'extinction des éclairages	<i>Promotion de l'adhésion à la Charte de la Chauve-Souris du Collectif Plein la Vue</i>	Service Cadre de vie Développement Economique

Milieux prairiaux		
Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
3.30 - Dresser un état des lieux de la propriété et de la gestion actuelle et à venir, des différentes prairies de la commune	<i>Aide au choix des outils adaptés pour optimiser la gestion (convention de gestion, acquisition, outil de protection réglementaire...)</i>	Service Cadre de vie Propriétaire et ayant droit
3.31 - Poursuivre les pratiques de gestion actuelles dans les milieux prairiaux mésiques et humides, sans intensification, pour pérenniser leurs habitats et leur richesse écologique, et les populations d'espèces à enjeu comme <i>Anacamptis laxiflora</i>	<i>Amélioration de la richesse en espèces, des habitats et zones de nourrissage (ex : bondrée apivore ou hirondelle rustique)</i>	Propriétaire et ayant droit Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.32 - Adopter des pratiques de gestion plus extensives dans les prairies améliorées, sans amendement ni réensemencement ou labour, pour regagner de la diversité et de la richesse en espèces		Propriétaire et ayant droit Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.33 - Assurer la maîtrise foncière ou d'usage (Baux) des parcelles à enjeux (acquisition ou convention)	<i>Priorité aux secteurs à enjeu (par ex prairies à orchidées)</i>	Propriétaire et ayant droit Service Cadre de vie Service Espaces Verts Service Urbanisme Métropole de Lyon

Milieux forestiers		
Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
3.40 - Inciter les propriétaires ou ayant droit à pratiquer une gestion sylvicole conservatoire des peuplements naturels actuels (versant et fonds de vallons), qui privilégie le mélange d'essences et conserve les arbres porteurs de micro-habitats (cavités, écorces décollées, fentes...) ou présentant des signes de sénescence (habitats d'espèces protégées comme le Grand Capricorne, les pics)	<i>Préservation de l'état boisé à long terme et accroissement de la biodiversité dans toutes les étapes du cycle naturel de développement de la forêt</i>	Propriétaire et ayant droit
3.41 - Créer un ilot boisé de sénescence en contrebas du terrain du dépôt des espaces verts, où les arbres peuvent accomplir leur cycle de vie naturel jusqu'à la décomposition de leur bois, sans intervention	<i>Parcelle en contrebas du terrain du dépôt du services en charge des espaces verts</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.42 - Organiser des itinéraires qui réduisent la pression de piétinement dans les sous-bois des deux vallons du Ratier et de l'Yzeron	<i>Action identifiée aussi dans le plan de gestion de l'ENS de la Vallée de l'Yzeron</i>	Service Cadre de vie Métropole de Lyon

Espèces envahissantes		
Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
3.50 - Réaliser un diagnostic en milieu urbain des foyers d'invasion d'espèces exogènes envahissantes, de l'état et de la dynamique de leurs populations (ambrosie, renouée,...)	<i>Espèces qui présentent peu d'intérêt pour la biodiversité locale et concourent à un appauvrissement des milieux et des populations d'espèces présentes.</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts
3.51 - Dans tous les milieux, sur les parcelles privées, inciter à des actions d'éradication des populations d'espèces exogènes envahissantes (Ambrosie, Renouée du japon, Robinier faux acacia, bambou...) ; procéder à l'élimination des foyers dans les emprises publiques		Propriétaire et ayant droit
3.52 - Sensibiliser et exercer une vigilance forte pour prévenir l'implantation de nouveaux foyers d'espèces exogènes envahissantes, notamment au cours des chantiers (via le cadre des marchés publics)	<i>Prévention prioritaire en raison de la difficulté d'éradiquer ou de maîtriser le développement de foyers déjà implantés</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts Service Technique Service Finances et Marchés publics

4. Aménager en intégrant la biodiversité

Comment agir ?	Précisions/Arguments	Qui conduit ? / réalise ?
4.1 - Rédiger, éditer et diffuser une note de "porter à connaissance" des services ou porteurs de projet sur les enjeux et préconisations issues de l'ABC	<i>Pour prise en compte dans les projets d'urbanisation, d'aménagement et de construction soumis à autorisation</i>	Service Urbanisme Service Cadre de vie
4.2 - Identifier les ilots boisés et alignements d'arbres à intégrer dans les espaces boisés classés de la commune		Service Urbanisme
4.3 - Elaborer une proposition pour préserver et restaurer les éléments de trame verte, dans le règlement du PLU-H, au niveau des trois corridors identifiés : à l'est (Limite Craponne/Francheville), au niveau du rond-point de la Tourette (liaison Ratier-Yzeron) et à l'ouest (limite Craponne Grézieu)		Service Urbanisme
4.4 - Identifier les zones ouvertes à la construction situées dans le périmètre de l'ENS afin de les déclasser		Service Urbanisme
4.5 - Elaborer une proposition de modification des zonages et du règlement du PLU-H pour intégrer les actions 4.2, 4.3 et 4.4	<i>Pour la prochaine modification</i>	Service Urbanisme Service Cadre de vie
4.6 - Implanter des panneaux routiers mettant en garde contre la présence d'espèces sur la voirie	<i>ex. hérissons, amphibiens</i>	Service Cadre de vie Service Espaces Verts Service Technique